

Demande en ligne de naturalisation française ou de réintégration dans la nationalité française

Accéder au Service en ligne

Le **téléservice** est accessible avec l'un des identifiants suivants : vos identifiants FranceConnect ou votre numéro de visa d'entrée en France, ou votre numéro de titre de séjour, ou vos identifiants utilisées pour accéder au téléservice de demande d'un titre de séjour.

À savoir

Vous ne pouvez pas utiliser le téléservice si êtes domicilié en **Guyane**, à **Saint-Barthélemy**, **Saint-Martin**, **Saint-Pierre-et-Miquelon**, dans les **îles Wallis et Futuna**, en **Polynésie française** et en **Nouvelle-Calédonie**. Vous devez déposer votre dossier de naturalisation auprès de la plateforme de naturalisation de votre domicile. Si vous vivez à **l'étranger**, le dossier est à déposer auprès d'un consulat français.

Comment faire si je ne parviens pas à utiliser le téléservice ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement auprès du **centre de contact citoyens** de l'ANTS .

Où s'adresser ?

Centre de Contact Citoyens – Nationalité française

Vous pouvez obtenir de l'aide pour le dépôt en ligne de votre demande de naturalisation française et avoir des informations sur le suivi de votre dossier.

Par téléphone

0806 001 620 (numéro non surtaxé) en France métropolitaine, depuis l'Outre-Mer et l'étranger.

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Formulaire de contact en ligne

Accès au formulaire de contact .

Vous pouvez aussi utiliser le formulaire d'assistance aux usagers .

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide auprès d'un **point d'accueil numérique** installé dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures.

Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir comment prendre rendez-vous.

Où s'adresser ?

Préfecture

Où s'adresser ?

Préfecture de police de Paris

Que faire si j'ai déjà déposé ma demande (procédure papier) ?

Si vous avez déjà déposé une demande de naturalisation française et avez déjà un numéro de dossier attribué, vous ne devez pas déposer de nouvelle demande.

Cela **retarderait** le traitement de votre demande.

Quels sont les documents à joindre ?

Un permet d'établir la liste des documents à joindre selon votre situation.

Vous devez ensuite les numériser avec un scanner ou en les photographiant avec un smartphone.

Comment savoir s'il manque des documents ?

Vous serez contacté s'il manque des documents.

Comment suivre ma demande ?

Vous pourrez directement voir **sur votre espace personnel en ligne** l'avancée de votre demande et répondre aux éventuelles demandes supplémentaires.

Par exemple, manque d'un document, non-conformité de l'état civil.

À chaque étape du traitement de votre demande, vous recevrez une notification par mail sur votre espace personnel.

Comment faire si ma situation change ?

Vous devez **informer l'administration via votre espace personnel** de toute modification de votre situation personnelle ou professionnelle.

Par exemple : naissance, mariage, déménagement, nouveau contrat de travail.

Joignez les documents justificatifs.



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00